

Doctorant.es, ne subissons pas nos conditions de travail : revendiquons nos droits !

L'émulation **entraînée** par l'entrée dans le monde de la recherche ne doit pas nous amener à fermer les yeux sur les conditions structurelles de la préparation d'un doctorat en France et sur les risques qu'elles font peser sur la santé des doctorant.es ainsi que sur le service public universitaire :

- **Pression à la productivité** : l'injonction de plus en plus forte à la réalisation de la thèse en trois ans se couple à l'impératif de publication et d'organisation d'événements scientifiques. À cela s'ajoute les impératifs liés aux missions d'enseignement (préparation des cours, surveillance d'examens, corrections de copies...).

- **Précarisation constante des métiers de la recherche et de l'enseignement** : réduction du nombre de contrats doctoraux, concurrence pour les missions d'enseignements, paiements différés des heures effectuées, perspectives d'avenir bouchées à cause du manque de postes au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche... Nombre de doctorant.es sont même contraint.es d'effectuer tout ou partie de leur thèse avec un contrat partiel ou au chômage, ce qui occasionne une précarité et des contraintes administratives supplémentaires alors que Pôle Emploi ne reconnaît pas de statut spécifique aux doctorant.es et impose des formations obligatoires sous peine de radiation.

- **Conditions de travail difficiles sur le plan psychologique** : travail isolé, parfois absence d'espace de travail personnel, absence de limites claires entre vie professionnelle et vie personnelle, non-respect fréquent du « droit à la déconnexion »...

La réalisation d'un doctorat n'est ni un loisir, ni une formation étudiante comme une autre. Mobilisons-nous collectivement pour faire valoir nos droits !

- Le droit à un salaire digne et durable : l'augmentation constante de la pauvreté et de la précarité des doctorant.es et des jeunes docteur.es est inacceptable. Les contrats doctoraux doivent voir leur durée et leur rémunération augmenter.

- La mise en œuvre d'une politique d'emploi digne de ce nom dans l'enseignement supérieur et la recherche
- Le droit à la dignité et à la considération de la part des collègues titulaires et de l'administration de l'université. Les doctorant.e.s ne peuvent pas continuer à être considérés comme une variable d'ajustement, mal payé.es, pressuré.es et cantonné.es aux tâches dévalorisées alors que ce sont bien souvent elles qui permettent aux UFR de poursuivre leurs activités pédagogiques dans un contexte de sous-encadrement structurel.

Cela passe par des revendications concrètes et immédiates que seule la mobilisation des doctorant.es ont permis de satisfaire dans d'autres universités françaises :

- La suppression des frais d'inscription pour l'ensemble des doctorant.es : il est impensable de devoir continuer à payer des frais avoisinants désormais 500 euros annuels pour exercer son métier !

- La mensualisation des émoluments pour les Attaché.es Temporaires Vacataires (ATV) et la signature systématique des contrats de travail avant la prise de poste. Nous rappelons que tout employé, qu'il relève du privé ou du public, est dans l'obligation de signer un contrat de travail avant d'exercer sa fonction ou sa mission. **L'administration de l'Université de Caen doit ainsi se mettre en conformité avec la loi sous peine de recours devant les juridictions compétentes.** Si le cadre légal impose la rémunération des vacataires une fois les heures effectuées, rien n'empêche cependant l'administration de donner l'ordre de paiement au mois, au trimestre ou au semestre.

**Doctorant.es, mobilisons-nous pour défendre nos droits
et améliorer nos conditions de travail, d'emploi et de rémunération !**

SUD Éducation - Solidaires

Rencontrez-nous : tous les lundis de 13h00 à 15h00, salle AD 020 (Bâtiment E1 - annexe droit, campus 1).

Prenez contact : sud-solidaires@unicaen.fr

Renseignez-vous et syndiquez-vous : www.sudeduc14.fr